

LA LETTRE DU CONSEIL

CONSEIL DU 14 JUIN 2023

Suite à la démission de Céline DUDRAGUE pour déménagement, nous accueillons Mr Lionel COURRIER au sein du conseil municipal. Nous remercions Céline pour son investissement sur ces trois années notamment pour son aide sur les questions de restauration collective, les actions solidaires (opération chaussettes, octobre rose...) et son implication dans les démarches zéro déchet notamment avec sa délégation à Grand Lac dans la commission économie circulaire. Bonne continuation à Céline et bienvenue à Lionel !



Rapports de délégation

DELIBERATION 2023-37

Le logiciel de crèche choisi il y a trois ans ne donnant pas entière satisfaction, il est décidé de le remplacer. Après consultation de divers logiciels, c'est la solution INOE de chez AIGA qui est retenue, pour un montant de 5037 € HT.

DELIBERATION 2023-38



Lors de la première phase de travaux des problèmes de revêtement de sol ont été décelés dans le hall central. Les entreprises responsables prennent à leur charge le remplacement total du sol du hall pour un montant de 37 162,96 € HT. Cette somme sera versée par les entreprises à la commune qui renonce à tout recours en contrepartie (uniquement à propos de ce litige). Un protocole d'accord transactionnel a été signé en ce sens.

AFFAIRES GENERALES

Convention avec le CDG73 et Modification du tableau des effectifs.

DELIBERATION 2023-39

Afin de maintenir la possibilité de faire appel à une mission de médiation avec les agents en cas de litige, il convient de signer, avec le CDG73, la convention d'adhésion dédiée. Il est donc décidé en conseil municipal de la nécessité de maintenir cette possibilité, la convention évoquée sera donc signée prochainement.

DELIBERATION 2023-40

Plusieurs agents vont bénéficier d'un avancement de grade, soit par concours, soit par ancienneté et évolution des missions assurées. Il est donc décidé de créer les postes suivants, à effectif constant :

- un poste d'ingénieur principal à temps complet
- un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et suppression du poste d'adjoint technique à temps complet
- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet 17h30 hebdomadaire et suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet 17h30 hebdomadaire

AFFAIRES SCOLAIRES

Règlement intérieur et tarifs

DELIBERATIONS 2023-41 ET 42

Comme chaque année quelques ajustements du règlement « périscolaires » sont nécessaires, des précisions ont donc été apportées sur celui-ci notamment concernant les absences, les réservations et les protocoles d'arrivée et de départ. Par ailleurs, il est décidé de NE PAS augmenter les tarifs des services périscolaires afin de garantir un tarif abordable et ce malgré l'inflation des coûts que nous avons connue sur les énergies et les matières premières.

DANS CE NUMÉRO

**RETOUR SUR...
LE MOIS DE MAI**

**VEGETALISATION,
HAIES**

**DU NOUVEAU
COTE SOCIAL !**

PETITE ENFANCE**Actualisation du règlement de la crèche***DELIBERATION 2023-43*

Cette actualisation porte principalement sur l'organisation du service. Elle amène des précisions sur les délais de préavis à respecter et sur les demandes de congés des familles. Elle permet d'inscrire la rentrée des données pour l'enquête FILOUE portée par la CNAF et acte les nouveaux horaires à compter de la rentrée en août 2023 (7h45-18h).

**TRAVAUX****Demandes de subvention***DELIBERATION 2023-44**Plan "5000 terrains de sport"*

Ce programme triennal lancé par l'Etat vise à financer des investissements en matière d'équipement sportif local. La commune rappelle que plusieurs courriers d'enfants, d'adolescents et d'adultes lui sont parvenus afin de motiver l'installation d'un Pumptrack. Ces requêtes avaient motivé une candidature de l'association Meyrieu Trail lors du dernier budget citoyen du département qui n'avait pas abouti. Ces demandes étant toujours d'actualité et le club étant toujours intéressé par le développement de ce type de structure il est proposé de déposer un dossier pour un montant de 83 000 € HT environ afin de bénéficier de la subvention la plus élevée possible soit 80%.

*DELIBERATION 2023-45**"Fond Vert"*

Ce fond destiné aux collectivités vise à accélérer la transition écologique dans les territoires notamment au travers de travaux de renaturation et de mesures favorables à la biodiversité. La commune a inscrit plusieurs opérations de cet ordre au budget qui sont donc finançables en partie par ce fond :

- plantations de haies mellifères au cimetière et aux abords de la salle de l'Ebène
- désimperméabilisation et espaces verts dans la cour Ouest de l'école élémentaire.

Il est donc décidé de solliciter le fond vert afin de mener à bien l'ensemble de ces opérations.

SOCIAL*Acceptation d'un don**DELIBERATION 2023-47*

Le 05 juin 2023, la mairie a reçu par courrier une lettre anonyme accompagnée d'un chèque de banque du Crédit Lyonnais d'un montant de 2 500 €. Ce courrier stipulait de partager équitablement cette somme entre les cinq associations de la commune suivantes :

- Le sou des Ecoles
- Le club des anciens (les Amis du Meyrieu)
- L'amicale des Pompiers
- La chorale les 3 Bouleaux (La Biolle loisirs - Section chorale)
- L'Association pour la rénovation interne de l'église (Les Amis du patrimoine et de la mémoire de la Biolle)

Après encaissement de la somme, 500€ seront donc reversés à chacune de ces associations.

**VIE ASSOCIATIVE****Subvention à l'APE du collège d'Albens***DELIBERATION 2023-46*

Suite à une annulation pour cause de COVID, le voyage pour la classe bilingue du collège a été fortement impacté financièrement. Malgré de nombreuses actions menées par les élèves pour financer leur voyage un reste à charge menaçait l'annulation définitive de ce voyage scolaire. La commune ayant été sollicitée par des parents a décidé d'octroyer le montant de 200 euros, à titre exceptionnel cette année, étant donné le contexte particulier, afin de financer une partie du reste à charge.

AINES / INTERGENERATIONNEL / LIEN SOCIAL

Le mois bleu...Programme – Nouvelle formule pour le Blabla café

Le CCAS organise des animations pour le mois bleu :

- Mercredi 4 octobre à l'Ebène : après-midi festive à partir de 14 h, animée par Vincent Mazille (pianiste-chanteur), suivie d'un goûter.

- Dimanche 29 octobre à l'Ebène : jeux intergénérationnels de 14 h à 16h30, suivi d'un défilé intergénérationnel :

"stars en famille"

ON RECHERCHE DES CANDIDATS !

Pour vous inscrire en famille envoyez un mail à mr.goury@la-biolle.fr avant le 15 août.



A partir du jeudi 6 juillet :

- de 14 h à 15h30 rendez-vous pour un "trico'thé" - le but est d'échanger des savoir-faire dans le domaine du tricotage ou du crochet.

Nous profiterons de ce moment pour faire des décorations pour octobre rose (pour celles qui le souhaitent).

- de 15h30 à 17 h - "blabla'thé". Moment d'échanges, de rencontres autour d'une tasse de thé ou de café.

Vous êtes évidemment les bienvenus à l'une ou l'autre rencontre ou aux deux !

AGENDA

- Conseil Municipal : le mercredi 12 juillet à 20h, salle du conseil municipal
- Café blabla : tous les jeudis de 14h à 16h, salle Jean Rabeyrin à la crèche – ATTENTION Changement de formule à compter du 6 juillet (cf ci-dessous)
- Café de la mairie : le samedi 8 juillet aux écoles 9h
- Emission « 1heure, 1 commune » : sur 92.1FM, à 17h, le mardi 11 juillet
- Feu d'artifice : le 15 juillet à 22h précédé du traditionnel pique-nique citoyen organisé par La Biolle Loisirs

CARNET

Le Conseil municipal prend part à la joie des familles, pour la naissance de :

- Nathan INGARAO né le 2 avril 23
- Lou COTTON née le 23 avril 23
- Théo MORALES PERROUD né le 21 avril 23
- Noelia BONDETTI JACQUEMOT née le 25 avril 23
- Timoté COMOLET né le 15 mai 2023

pour le mariage de :

- Karine GERMAIN et Sylvain QUILLET, le 3 juin 23

Et à la peine des familles face à la disparition d'un de leurs proches :

- Dylan WATTRELOT âgé de 33 ans
- Robert BOLLARD âgé de 89 ans

INITIATIVE CITOYENNE**Plantations de haies**

Le conseil municipal s'est engagé à une action de plantation de haies sur la commune.

Bien que notre territoire ne soit pas en première ligne pour ce qui est de la dégradation de cette végétation, il est malgré tout important de prendre notre part dans la mobilisation collective nécessaire pour arrêter le désastre constaté nationalement.

Vincent Stella s'est engagé en citoyen au côté de la commission Transition pour mener cette action.

Les enfants du Conseil Municipal Jeunes ont rejoint le projet.



Lorsque les emplacements de plantation auront été identifiés, l'étape suivante sera de prendre contact avec les différentes associations du village ainsi que les lycées agricoles et les citoyens car nous aurons besoin : de bras, de forces vives, de plants et des conseils précieux des lycées agricoles !

Ce projet est évidemment ouvert à tous, n'hésitez pas à vous manifester en envoyant un mail à b.badin@la-biolle.fr

Nous visons une première campagne de plantations à l'automne prochain.

**MOBILITES****Covoiturage**

Beaucoup de Biollans travaillent ou vont régulièrement sur les bassins de vie Aix et Chambéry. Pour alléger la facture de ces déplacements, pensez donc à explorer l'option ouverte par Grand Lac d'un covoiturage avec participation financière avec BlaBlaCar Daily :

👤 Si vous êtes passagers : vos trajets de plus de 5 kilomètres à l'intérieur des territoires Grand Lac, Grand Chambéry, Coeur de Savoie et le département de la Savoie vous sont offerts.

🚗 Si vous êtes conducteurs : vous serez indemnisé 0.10€ / kilomètre par passager.

Ce serait dommage de ne pas en profiter
Infos sur : www.ondeagrandlac.fr

Retrouvez également sur ce site toutes les informations pour les transports à la demande avec « **Mobéa** » et les transports adaptés pour les PMR avec « **Mobéa pour tous** »

RETOUR SUR...

La rénovation de la croix du Meyrieux, le 8 mai et le repas intergénérationnel à la cantine

Le week-end du 6 et 7 mai, la rénovation de la croix du Meyrieux, par des bénévoles se mettait en place : la croix a été repeinte et une table a été installée pour recevoir les plus courageux pour un pique-nique avec vue sur le village de la Biolle. Merci aux différentes associations, la Biolle rando, les chasseurs, l'Uce, aux agents des services techniques, CSC cyclos...



Hommage du 8 mai en présence du CMJ, des élus du territoire, des sapeurs-pompiers, des portedrapeaux et de nos musiciens.



Vendredi 26 mai 5 aînés se rendaient à la cantine pour partager le repas avec nos écoliers. Un moment convivial de partage toujours aussi apprécié par petits et grands.
Les inscriptions sont ouvertes pour le vendredi 30 juin
 (contactez la mairie 04 79 54 76 06)

Activités périscolaires « dirigées »



Au menu :
 Concours de bowling
 Confection de bracelets
 Relais
 Merci aux ATSEM...



Rappels de saison

REGLES DE BON VOISINAGE

Préserver notre environnement est l'affaire de tous. Quelques rappels pour que la vie soit plus belle.

La réglementation communale précise les horaires applicables aux activités bruyantes :

- Tous les travaux professionnels bruyants doivent être interrompus entre 20h00 et 07h00 et toute la journée les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

- Les travaux de bricolage ou jardinage ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- ✓ lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- ✓ samedi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- ✓ dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

FORET ET ESPACES AGRICOLES

Pour mémoire :

- ✗ **Les feux sont interdits** par arrêté préfectoral, les déchets verts doivent être apportés en déchetterie.
- ✓ Afin d'éviter les feux de forêt, pensez à **débroussailler** surtout si vous vivez en lisière de forêt
- ✗ **L'accès à la montagne est interdit** jusqu'au 15 juillet pour cause de travaux sur la desserte du Meyrieux
- ✓ **Empruntez les sentiers.** Les prés sont des propriétés privées, en aucun cas vous ne pouvez les traverser ou laisser vos chiens divaguer à l'intérieur.
- ✓ **Respectez l'intégrité des clôtures** afin d'éviter les fuites des animaux parqués.
- ✓ Pour que vos promenades restent agréables, appliquez-vous à ne laissez aucune trace de votre passage sur les sentiers. **Ramassez vos déchets.**

BIENVENUE SUR NOS FERMES

Les agriculteurs nous nourrissent et entretiennent nos paysages, respectons en retour leurs espaces de travail.



Les prairies sont destinées à produire de l'herbe et du foin pour nourrir les animaux : merci de ne pas les piétiner et de rester sur les sentiers.

Les animaux parqués sont facilement effrayés : merci de ne pas laisser divaguer les chiens et de respecter la tranquillité des troupeaux.



Les clôtures assurent la sécurité des troupeaux et la vôtre : merci de laisser les clôtures fermées et de ne pas les abîmer.

Les plastiques, cannettes et autres déchets sont dangereux pour les animaux et polluent nos espaces naturels : merci de repartir avec vos déchets.



RESPECTONS LES ESPACES AGRICOLES